

Année 2022 : AIDE FINANCIERE DE LA CAF

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant - Complément Mode de Garde (Cmg PAJE Structure)

Enfants à charge	Revenus 2020*		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 320 €	47 377 €	47 377 €
2 enfants	24 346 €	54 102 €	54 102 €
3 enfants	27 372 €	60 827 €	60 827 €
Au-delà de 3 enfants	+ 3 026 €	+ 6 725 €	+ 6 725 €
Montant mensuel maximum (en vigueur jusqu'au 31.12.2022)**			
Enfant de - de 3 ans	860,68 €	741,94 €	623,23 €
Enfant de 3 à 6 ans	430,34 €	370,97 €	311,62 €

NOUVEAU : Depuis le 1er Janvier 2020, le Cmg PAJE Structure au taux 0-3 ans est prolongé jusqu'à la rentrée scolaire de Septembre qui suit les 3 ans de l'enfant.

* Montants des revenus majorés de 40% si le parent élève seul son/ses enfant(s)

** Montants de l'aide majorés de 30% si l'un des parents est bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé

Montants de l'aide majorés de 30% si le parent vit seul avec son enfant

Montants de l'aide diminués de 50% si vous bénéficiez de la PreParE pour un TP de 50% au moins

Conditions d'elligibilité à la PAJE :

- remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales;
- avoir une activité professionnelle;
- 16 heures de garde par mois minimum;
- minimum 15% des frais de garde restent à la charge des familles;
- tarification horaire inférieure ou égale à 10 € par heure de garde et par enfant gardé.

